

Date de la séance

Le 10 mars 2025

Date de convocation

Le 4 mars 2025

Date de publication

Le 4 mars 2025

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 23

Procurations 7

Excusé 1

Absents 3

**N° 2025-03-05**

**OBJET :**

**AVANCE SUR  
SUBVENTION AU  
PROFIT DE LA REGIE  
COMMUNAUTAIRE DU  
CINEMA  
INTERCOMMUNAL  
LES DEUX SCENES –  
EXERCICE 2025**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-cinq**

Le lundi 10 mars, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Président de séance, conformément à l'article 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER, Samuel COLLIN

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE, Jean-Philippe ANTOINE

**Procurations :**

Jean-Bernard HETZEL a donné pouvoir à Vincent GAY  
Myriam BRENAC a donné pouvoir à Stéphane GOMPERTZ  
Agnès TABARY a donné pouvoir à Adriano BALLARIN  
Patrick LOISEL a donné pouvoir à Gilles STUDNIA  
Katrin VARILLON a donné pouvoir à Michel DELAMAIRE  
Caroline QUINET a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE  
Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Samuel COLLIN

**Excusé :** Eric MARTIN

**Absents :** Jérôme COTIGNY, Damien GUIBOUT, William FALCHETTO

**Secrétaire de séance :** Karine DUBOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2312-1,

**VU** la loi 92-125 du 6 février 1992,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**CONSIDERANT** que le vote du budget communautaire 2025 est prévu en avril prochain,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'autoriser le versement d'une avance sur subvention au Cinéma intercommunal Les Deux Scènes,

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 5 mars 2025,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **AUTORISE** le versement d'une avance sur subvention à hauteur de 25% du montant qui sera alloué en 2025, soit un montant de 15 000.00€, au Cinéma Intercommunal Les Deux Scènes.

  
Le Président de séance  
Gilles STUDNIA



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le 11/03/2025.....
- Document rendu exécutoire le 11/03/2025.....